



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Sommation selon l'ORC 2021

**Date de publication:** SHAB 01.04.2021

**Numéro de publication:** BH00-0000000779

**Entité de publication**

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

## Sommation suite à des carences dans l'organisation, ckoya SA

**Organisation concernée:**

ckoya SA  
CHE-114.582.276  
rue Marie-Anne-Calame 11  
2400 Le Locle

**Remarques juridiques:**

L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

**Fin du délai:** 02.06.2021

**Point de contact:**

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,  
Place des Halles 8,  
2000 Neuchâtel

**Remarques:**

La carence est due au fait que l'administrateur unique est sans domicile connu.  
L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 150, les débours à CHF 15.